



Election du Grand Conseil et du Conseil d'Etat au 23 mars 2025

Le renouvellement des autorités cantonales aura lieu le 23 mars prochain avec un 1^{er} tour consacré uniquement pour le gouvernement. Ainsi, pour l'élection au Grand Conseil, 487 candidats sont en lice pour les 100 sièges à repouvoir. Pour le Conseil d'Etat, 19 candidats pour 5 sièges se disputeront pour un mandat politique au Château de Neuchâtel. Nous pouvons rappeler que depuis la dernière élection, les candidats au Grand Conseil sont éligibles indépendamment de leur région.

Notre organisation doit pouvoir compter sur une représentation agricole et viticole afin d'assurer des relais quant aux préoccupations de notre profession et de pouvoir les rappeler lors de l'élaboration de nouvelles lois. La CNAV soutient les candidats qui ont ou qui vont œuvrer pour l'agriculture et la viticulture neuchâteloises et ses organisations ceci indépendamment de l'appartenance politique. Dans tous les cas, il est important de voter et faire voter votre entourage afin de conserver une représentation à la hauteur de la dernière législature.

Candidats à l'élection au Grand Conseil

De Pury Nicolas, Neuchâtel, Les Verts

Frey Loïc, Couvet, UDC

Frick Hermann, Chambrelieu, PLR

Geiser Claudine, Dombresson, PLR

Humbert-Droz Damien, Corcelles, PLR

Keller Boris, Vaumarcus, PLR

Robert-Nicoud Martial, La Sagne, PLR

Rosselet Stéphane, Le Brouillet, PLR

Rosselet-Christ Niels, Saint-Sulpice, UDC

Stauffer Natacha, Villiers, PLR

Ummel Christophe, La Chaux-de-Fonds, PLR

von Allmen-Benoit Armelle, Le Locle, PLR

Candidat à l'élection au Conseil d'Etat

Favre Laurent, Corcelles, PLR

Assemblée générale de l'ANAPI

Nous vous informons que l'assemblée générale de l'ANAPI se tiendra le 1^{er} avril 2025 de 9h00 à 10h00 (accueil café-croissant dès 8h30) aux Mines d'Asphaltes à Travers.

L'ordre du jour se trouvera dans la prochaine édition du Bulletin Info.

L'assemblée générale sera suivie par celle de la CNAV et la matinée se terminera avec un repas (informations d'inscription ci-dessous).

Assemblée générale de la CNAV

Nous vous informons que l'assemblée générale de la Chambre neuchâteloise d'agriculture et de viticulture aura lieu le 1^{er} avril 2025 à 10h15 (accueil café-croissant à 10h00) aux Mines d'Asphaltes à Travers.

L'ordre du jour se trouvera dans la prochaine édition du Bulletin Info.

Inscription pour le repas (offert à nos membres), par téléphone ☎ 032 889 36 30, mail 📧 cnav@ne.ch ou courrier ✉ Route de l'Aurore 4, 2053 Cernier jusqu'au 14 mars 2025.

NE - 4003 Reprise d'une exploitation

Le transfert du patrimoine agricole est une étape majeure pour le / la futur-e exploitant-e comme pour la génération sortante. Les impacts économiques et émotionnels d'une telle transaction sont importants. La réussite du projet d'installation et le maintien de l'entente familiale au-delà de la reprise nécessitent une bonne préparation de ce transfert.

Contenu

- Reprendre l'entreprise. Pourquoi ? Comment ?
- Cadre légal et valeurs de remise.
- Impacts fiscaux.

Durée

- 1 jour

Date et lieu

- **Jeudi 13 mars 2025** - Cernier

Intervenants

- Jonathan Amstutz, conseiller agricole en gestion, CNAV
- Helena Gomes, comptable Cofida SA

Inscription

- par email : cnav@ne.ch
- par téléphone : 032 889 36 40

Dans le cadre de la lutte obligatoire contre la BVD, le Conseil d'administration de Proviande a décidé que les exploitations présentant un feu de signalisation BVD **orange** auront désormais l'interdiction d'apporter des bêtes sur les marchés publics de bétail, ceci à partir du **1^{er} avril 2025**.

Pour les exploitations ayant un feu de signalisation BVD orange et afin de ne pas être limité par les trafics d'animaux à l'avenir (marchés de bétail, mais également estivage par exemple), il est vivement recommandé de prendre contact avec le service vétérinaire cantonal afin que les contrôles (analyses de lait ou prise de sang) puissent être effectués, ceci dans l'objectif de repasser avec un feu de signalisation vert pour l'exploitation.

Contact service vétérinaire cantonal : ☎ 032 889 68 30

CNAV – Loris Rapin



Informe...

Les recrues ne paient pas de primes

Chaque année en janvier, nombre de jeunes Suisses commencent leur école de recrues. Or, tous ne savent pas qu'ils n'ont pas besoin de payer les primes de caisse-maladie et d'assurance-accidents pendant leur service en tant que recrues : s'ils sont en service pendant plus de 60 jours consécutifs, les militaires sont assurés par l'assurance militaire, qui couvre aussi bien les maladies que les accidents. Cette suspension ne s'applique toutefois qu'au paiement des primes de l'assurance de base, celles des assurances complémentaires restant dues.

L'ordonnance sur l'assurance-maladie dispose que, pour être exonérés du paiement des primes pendant le service militaire, les assurés doivent en informer leur caisse-maladie au moins huit semaines avant le début de l'école de recrues. À cet effet, ils doivent transmettre une copie de l'ordre de marche à leur assureur. Toutefois, Agrisano applique ce délai avec souplesse. Même si elle n'est prévenue que juste avant ou même après l'entrée en service, elle garantit l'exonération du paiement des primes. Les primes déjà versées sont alors déduites sur les primes ultérieures ou restituées.

La confirmation de service, que tout militaire reçoit au début de l'école de recrues, doit également être envoyée à la caisse-maladie, faute de quoi la personne assurée continuera de recevoir une facture de primes. Les éventuels changements, par exemple un licenciement anticipé, doivent aussi être signalés à la caisse-maladie. Si des frais de traitement sont occasionnés pendant le service, les factures correspondantes doivent toujours être remises à l'assurance militaire.

Nous nous tenons à votre disposition si vous avez des questions !

agrisano



Pour toute l'agriculture!

Toutes les assurances à portée de main.

Quand avez-vous
fait vérifier votre
situation en matière
d'assurances pour
la dernière fois?



Conseil en assurance

Notre meilleure compétence
pour la couverture
optimale.



Chambre neuchâtoise
d'agriculture et de viticulture

Route de l'Aurore | 2053 Cernier

Tél. 032 889 36 30

www.cnav.ch

Pour rappel, les dossiers PER finalisés avec la CNAV sont automatiquement transmis par e-mail aux exploitants avec copie à l'ANAPI. Merci de ne pas oublier de l'imprimer et de le signer en prévision d'un éventuel contrôle sur votre exploitation. Pour les autres, le dossier est à envoyer directement à l'ANAPI (Aurore 4, 2053 Cernier / anapi@ne.ch). Concernant les fiches PER 1, 2 et 3 2025, elles sont à télécharger et à imprimer via Acorda. Attention : les notifications des semis d'automne 2024 / printemps 2025 doivent obligatoirement être saisies dans Acorda pour respecter la Couverture du sol minimale PER et prétendre aux contributions facultatives Couverture appropriées sur sol / Techniques culturales préservant le sol.

Pour les exploitations avec élevage de porcs ou de volailles qui font valoir un apport d'éléments nutritifs (aliments appauvris) qui diffèrent des normes standard dans le Suisse-Bilanz, il est obligatoire de remplir le module 6 (correction linéaire) ou 7 (bilan import/export = Impex). Le bilan I/E (Impex) est en tous les cas obligatoire dès 3'000 poulets à l'engrais. **Les instructions complètes pour les modules 6 et 7, et à quelles espèces/catégories ils s'appliquent**, se trouvent sous <https://www.cnav.ch/ANAPI/PER>

En cas de **contribution pour l'alimentation biphase des porcs**, il est obligatoire de remplir le module 6 ou 7. Attention, depuis le 1^{er} janvier 2023, la teneur limite (PB/MJ EPD) définie pour l'exploitation en fonction des catégories de porcs détenus ne doit pas être dépassée. L'outil pour calculer cette teneur limite est disponible sur <https://www.cnav.ch/ANAPI/Alimentation-biphase-des-porcs> et doit être fourni avec l'Impex ou le Linear.

Nous vous rappelons que **le délai du dossier PER est fixé au 31 mars 2025**. Pour plus de détails veuillez vous référer à "Agenda Contributions PER 2025" sur www.cnav.ch/ANAPI/PER

ANAPI – Florence Matthey

Festin Neuchâtelois

Venez célébrer la tradition gastronomique neuchâteloise lors de la 15^e édition du Festin Neuchâtelois, le **dimanche 9 mars 2025** !

Ce rendez-vous incontournable vous invite à découvrir les saveurs du terroir neuchâtelois à travers des menus spécialement conçus par 15 restaurants partenaires. Que vous soyez en famille ou entre amis, laissez-vous tenter par une expérience culinaire unique, mettant en avant le poisson du lac, le saucisson neuchâtelois IGP, les fromages locaux, le chocolat, les pains artisanaux, ainsi que les absinthes et vins de la région.

Que vous optiez pour un restaurant familial, gastronomique, ou même un repas dans un train, chaque moment sera une véritable immersion dans la richesse des produits locaux. Pensez à réserver directement auprès des restaurants pour ne pas manquer cette occasion.

Retrouvez les restaurants participants sur : <https://www.festin-neuchatelois.ch>



Découvrez les vins **NON FILTRÉ** de Neuchâtel !

Difficile de choisir parmi les merveilles que nous offrent nos talentueux vigneronnes et vignerons ? Ne cherchez plus, laissez-vous séduire par notre sélection exclusive de Non Filtré ! Que vous soyez amateur de découvertes ou fin connaisseur, ce vin unique saura éveiller vos sens par sa fraîcheur éclatante et sa rondeur soyeuse.

Issu du cépage Chasselas, le Non Filtré est le tout premier vin de l'année, mis en bouteille sans filtration finale, capturant ainsi toute l'authenticité et la richesse du millésime. Avec ses notes florales et exotiques, allant des agrumes jusqu'à l'ananas, il promet une expérience gustative surprenante et raffinée.

Notre offre spéciale : Commandez 3, 6 ou 12 bouteilles de votre cave préférée ou laissez le hasard vous guider vers de belles découvertes. Vous souhaitez une sélection personnalisée ? Contactez-nous pour composer votre carton sur mesure parmi les caves participantes.

Un vin, une tradition, une expérience unique. Faites partie des premiers à savourer le millésime de l'année !

Offrez-vous un moment d'exception et dégustez un vin véritablement emblématique du terroir neuchâtelois.

Commandez dès maintenant sur :

<https://neuchatelvinsterroir.ch/non-filtre/#Offre-promo>



Période : janvier 2025 (06.1.2025-02.02.2025)

Domages aux animaux de rente

Situation dans le canton de Neuchâtel :

Date de l'annonce	Lieu	Proies	Remarques
29.01.2025	Brot-Plamboz	4 cerfs d'élevage	Mesures de prévention exigées par l'OFEV : non conformes

Situation dans les régions voisines :

Canton de Vaud (frontière avec le canton de Neuchâtel)

Date	Lieu	Proies	Remarques
-	-	-	-

Canton du Jura

Date	Lieu	Proies	Remarques
16.01.2025	Soubey, ferme de la Charbonnière	1 chèvre	Mesures de prévention exigées par l'OFEV : non conformes

Canton de Berne (Jura bernois et Seeland)

Date	Lieu	Proies	Remarques
-	-	-	-

France voisine :

Date constat	Lieu	Proies	Remarques
-	-	-	-

Décisions de tir en vigueur (Suisse)

Canton	Fin de validité théorique	Description	Réalisé
VD	31.01.25	Autorisation de tir d'un jeune loup de la meute de Jougne-Suchet.	Non réalisé
VD	31.01.25	Autorisation de tir pour l'élimination de la meute du Mont Tendre.	En cours (5 loups tirés)
VD	31.01.25	Autorisation de tir d'un jeune de la meute du Risoud.	Non réalisé

Le recensement des paiements directs s'effectue exclusivement par le portail Internet www.agate.ch. L'office des paiements directs a envoyé une information en janvier 2025 aux exploitants agricoles inscrits en 2024. Les nouveaux exploitants qui n'avaient pas d'accès à AGATE ont reçu leur code d'accès courant janvier par courrier directement de la Confédération.

Les nouveaux exploitants pas encore annoncés ou ceux qui n'auraient pas reçu d'accès à www.agate.ch sont priés de s'adresser à l'office des paiements directs (032 889 36 90).

Les recensements électroniques via www.agate.ch doivent être validés jusqu'au **15 mars 2025** au plus tard. Passé ce délai, les demandes se verront imputées d'une réduction ou d'un refus des contributions.

L'adresse www.agate.ch permet aux agriculteurs d'accéder à tous les sites utiles pour recenser ou consulter les données agricoles (Acorda, BDTA, Hoduflu, etc.) à partir d'un portail unique et avec un seul identifiant.

Les exploitants ne possédant pas d'ordinateur ou rencontrant des problèmes techniques (débit insuffisant, problème de connexion, etc.), ont la possibilité de mandater le secteur conseil de la CNAV qui se tient à disposition pour le recensement. **Veillez svp prendre rapidement rendez-vous (032 889 36 30) !**

Service de l'agriculture

L'État de Neuchâtel, par son service de l'agriculture, met en location dès l'année d'exploitation 2025 :

- **le bien-fonds N° 1653 du cadastre des Hauts-Geneveys, lieux-dits « Haie à l'Ours, Le Châtelard, Le Pommier », d'une surface agricole utile de 22'363 m² (13'421 m² en nature de pré-champ et 8'942 m² nets en nature de pâturage boisé) et 6'269 m² de forêt.**

Selon le règlement relatif à la reconversion en agriculture biologique des terres de l'État de Neuchâtel, du 28 septembre 2020, en vigueur depuis le 1^{er} janvier 2021, cette parcelle et la totalité des terres de l'exploitation du preneur ou de la preneuse devront être exploitées dès le 1^{er} janvier 2025 selon les conditions de l'ordonnance du Département fédéral de l'économie, de la formation et de la recherche (DEFR) sur l'agriculture biologique, du 22 septembre 1997.

Les personnes intéressées, et dont l'exploitation répond aux conditions indiquées (« exploitation bio »), feront parvenir, d'ici au 7 mars 2025, leur offre pour louer ce bien-fonds N° 1653 du cadastre des Hauts-Geneveys, à l'adresse du Service de l'agriculture, route de l'Aurore 1, 2053 Cernier.

Service de l'Agriculture



Cours pour obtenir le permis « G »
Jeunes conducteurs et conductrices de tracteurs

Ce permis autorise également la conduite d'un cyclomoteur. Les jeunes de 14 ans révolus, (possibilité de passer l'examen 6 mois avant l'anniversaire) appelés à conduire un tracteur ou un autre véhicule sur la voie publique, doivent être porteurs d'un permis de catégorie G. Les cours théoriques sont donnés sur un jour et demi et mis sur pied en collaboration avec un instructeur de la brigade de la circulation routière, de la police cantonale neuchâteloise. Les candidats passent l'examen sur un système informatique dans les locaux du service cantonal des automobiles et de la navigation. Ces cours se dérouleront au CPNE pôle Terre & Nature de Cernier pendant les vacances de Pâques, soit :

Cernier	Lundi 14 avril 2025	09h00 à 11h30	13h30 à 16h00
	Mercredi 16 avril 2025	09h00 à 10h30	
	Jeudi 17 avril 2025	13h30	Examens

*Bulletin d'inscription à retourner jusqu'au **5 avril 2025 dernier délai**, ✉ M. Bernard Tschanz, Ch. De Biolet 9, 2042 Valangin.*

Prix : Pour les membres ANETA : CHF 90.-
 Pour les non-membres : CHF 110.-
 Prix du permis (SCAN) : CHF 145.-

Nom : Prénom :

Date de naissance complète : Prénom du père :

Adresse exacte : NPA :

Domicile : Tél. :

Signature :

Membre ANETA : OUI / NON

Repas (à votre charge) : OUI / NON

Dès que nous serons en possession de vos inscriptions nous vous ferons parvenir le programme du cours et la documentation nécessaire !



UPN – 82^{ème} ASSEMBLEE GENERALE ORDINAIRE
Mercredi 26 mars 2025 à 13h30, Salle de spectacle de La Sagne
Crêt 103a, 2314 La Sagne

13h30 Allocution de l'autorité communale

Ordre du jour

1. Choix des scrutatrices
2. PV de l'Assemblée générale du 27 mars 2024
3. Rapport annuel de la présidente
4. Comptes 2024, rapport vérificatrices des comptes, nomination d'une nouvelle vérificatrice
5. Admission – Démission au comité central
6. Nomination d'une(des) nouvelle(s) présidente(s)
7. Rapport de la jeunesse rurale
8. Economie familiale et diversification
9. Programme d'activités
10. Intervention des différents services de l'agriculture
11. Propositions individuelles : à communiquer au plus vite à la présidente :
Natacha Stauffer, ✉ Clémesin 15, 2057 Villiers, nat.stauffer@bluewin.ch
12. Divers

Collation : servie à l'issue de l'assemblée au prix de 15.- CHF
Tombola : enveloppe à CHF 10.-, billet à CHF 1.-
Inscription collation : Envoyer le coupon ci-dessous à votre présidente de groupe jusqu'au **15 mars 2025**
Parking : Parking gratuit à proximité de la Salle de spectacle

Les présidentes et les membres individuelles feront parvenir les inscriptions à :
Aline Calame, Beauregard 10, 2400 Le Locle, 032 931 12 04 ou 079 397 25 04, aline_eric@bluewin.ch

jusqu'au 15 mars 2025, dernier délai.

Inscription collation – Assemblée générale 2025

Groupe de : _____ Nombre de personnes : _____

Nom, Prénom : _____

Délai rédactionnel prochaines éditions

Les délais rédactionnel pour les prochaines éditions de la Ruche sont :

- 16 juin 2025
- 13 octobre 2025
- 8 décembre 2025

Merci de transmettre vos articles par mail  camille.nonin@ne.ch ou par courrier  CNAV, Route de l'Aurore 4, 2053 Cernier.

Brunch de la Fête des Mères

La section des paysannes du Val-de-Ruz organisera un brunch pour la Fête des Mères.

Il aura lieu le dimanche **11 mai 2025** à la salle de la Corbière à Savagnier dès 9h.

Animation champêtre avec l'orchestre Guardaval.

Prix : 40.- par adulte

1.- par année de 4 à 14 ans

Délai d'inscription et renseignement jusqu'au 1^{er} mai 2025 chez Corinne von Gunten

au 079 471 15 94 ou [hrvg64@bluewin.ch](mailto:hrv64@bluewin.ch)

Venez nombreux !

La section sera également présente à la foire de Dombresson, le lundi 19 mai 2025 avec leur traditionnel stand.

Poste CH SA

Impressum
Rédaction :
CNAV – conseil & formation
Rte de l'Aurore 4, 2053 Cernier
Parution 12 fois par année

Thèmes	Date	Lieu	Intervenantes
<u>Méditation sonore</u>			
<ul style="list-style-type: none"> Passez des « pensées en mode automatique » à une reconnexion à vous-même « ici et maintenant » grâce à votre respiration alliée aux sons de Sono-Thérapie ! 	29 mars 2025 09h00 à 10h15	Atelier du Yoga, Grand'Rue 52, 2054 Chézard-St-Martin,	Mme Sandrine Furrer , thérapeute, paysanne Chemin d'Eveil Mme Marie-France Schneider , Sono-thérapeute Vitales Thérapies
Remarques : Pratique couchée, accessible à tous Places de parc devant et sur le côté du bâtiment BUS 422/421 : arrêt « Rebatte » Min. 5 personnes, Max. 10 personnes Prix : CHF 40.-			
<u>Plantation, viens fleurir ta vieille chaise en bois</u>			
<ul style="list-style-type: none"> Trouvez une vieille chaise en bois chez vous et venez créer votre propre plantation estivale. Parfait pour une belle décoration devant la maison. 	21 mai 2025 19h00 à 21h00	Boinod 2, La Chauv-de-Fonds	Mme Letitia Mathez de l'atelier florale Bokal
Matériel à apporter, une vieille chaise en bois, sécateur et pince coupante. Prix : CHF 55.-			